



PREFET D'EURE- ET- LOIR

Arrêté n ° DDT-SGREB-BERS 2015-10/2

signé par

Nicolas QUILLET Préfet d'Eure et Loir

Et

Anne LAPARRE-LACASSAGNE Secrétaire Générale de l'Eure

le 5 octobre 2015

28 - Direction Départementale des Territoires - DDT
Services de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité
Bureau eaux/ risques secteur sud

portant prolongation des délais d'instruction du dossier d'autorisation relatif au plan pluriannuel d'entretien et du programme de restauration légère du Syndicat Intercommunal de la Rivière Eure section 1 (SIRE1) pour le secteur de Montreuil à Garennes sur Eure dans les départements d'Eure et Loir et de l'Eure



PREFET D'EURE-ET-LOIR

Direction Départementale des Territoires
Service Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité

ARRÊTÉ INTER - PRÉFECTORAL
portant prolongation des délais d'instruction
du dossier d'autorisation relatif au plan pluriannuel d'entretien et du programme de
restauration légère du
Syndicat Intercommunal de la Rivière Eure section 1 (SIRE1) pour le secteur de
Montreuil à Garennes sur Eure dans les départements d'Eure-et-Loir et de l'Eure

LE PRÉFET DE L'EURE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE L'EURE ET LOIR
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'environnement et notamment l'article R.214-12,

VU la demande d'autorisation pour plan pluriannuel d'entretien et du programme de restauration légère pour le secteur de Montreuil à Garennes sur Eure dans les départements d'Eure-et-Loir et de l'Eure reçue le 5 novembre 2014, présentée par le Syndicat Intercommunal de la Rivière Eure 1^{ère} Section (SIRE1),

VU les pièces du dossier d'enquête,

VU l'arrêté inter-préfectoral du 13 avril 2015 portant ouverture d'une enquête publique du 11 mai 2015 au 12 juin 2015 inclus,

VU le rapport de la commission d'enquête déposé en Préfecture de Chartres le 10 juillet 2015,

VU la date du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Techniques du département de l'Eure fixé au 1^{er} décembre 2015,

VU la date du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Techniques du département de l'Eure et Loir fixé au 23 octobre 2015,

CONSIDERANT qu'au regard des dates des Conseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Techniques, un délai d'instruction supplémentaire est nécessaire,

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir et de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Eure,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le délai imparti de trois mois pour statuer sur la demande visée ci-dessus est prorogé de deux mois, soit jusqu'au 11 décembre 2015.

Article 2 : La Secrétaire Générale de la Préfecture et le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir, La Secrétaire Générale de la Préfecture et la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir et de celui de l'Eure.

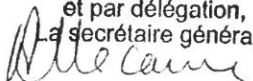
Evreux, le - 5 OCT. 2015

Chartres, le - 5 OCT. 2015

pour Le Préfet de l'Eure

~~LE PRÉFET~~
Le Préfet d'Eure-et-Loir

Pour le préfet
et par délégation,
La secrétaire générale



Anne Laparre-Lacassagne

Nicolas QUILLET